



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	15
Date de la convocation :	21 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 28 MARS 2023
2023 / 15**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. BOUQUET Frédéric, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, Mme HULEUX Cindy, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, M. PACCOUD Christian, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine

Excusés : Mme PALLOT Irène, M. DURAND Paul, M. MANIGAND Hervé

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion Fonds de Solidarité Logement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un dispositif géré par le Département permettant l'accès (ou le maintien) au logement des personnes défavorisées. Le financement est assuré par le Département, la CAF, la MSA, les bailleurs sociaux et les communes, pour lesquelles la contribution proposée est maintenue à 0.30 €/ habitant et par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de renouveler son adhésion au « Fonds de Solidarité Logement » pour l'année 2023 soit une contribution de 580.80 € ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 6557 du Budget Primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY